

COMPTE RENDU DE SEANCE SEANCE DU 28 JANVIER 2020

L'an 2020 et le 28 Janvier à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de DROUIN Michel, Maire

Présents : M. DROUIN Michel, Maire, Mmes : BOUTTELOUP Sylviane, DESLANDES Nadine, MM : BERSON Jean-Pierre, EPINAL Gérard, ETIEMVRE Daniel, FISSON Jean-Michel, JANVIER Jean-Luc, NAVEAU Jean-Yves, PARIS Dany

Excusé(s) : Mmes : BOULEAU Olga, LANDAIS Sabrina, MM : CHEVREAU Pierre Louis, PICHARD Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 21/01/2020

Date d'affichage : 21/01/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOUTTELOUP Sylviane

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- ETUDE DE DEMANDES D'AIDE SOCIALE - 2020-001
- SEGILOG - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES - 2020-002
- ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE - 2020-003
- BUDGET COMMUNAL 2020 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT - 2020-004
- SALLE MULTI-ACTIVITES - CHOIX DES TITULAIRES DES DIVERSES MISSIONS - 2020-005
- MAISON DE SERVICES - CHOIX DES TITULAIRES DES DIVERSES MISSIONS - 2020-006

ETUDE DE DEMANDES D'AIDE SOCIALE - réf : 2020-001

Après étude des dossiers et avis de la commission du CCAS du 28 janvier 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de suivre le choix de cette dernière et d'attribuer les aides suivantes :

- Dossier n° 01 : 0,00 €,
- Dossier n° 02 : 100,00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SEGILOG - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES - réf : 2020-002

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat passé entre la commune et la Société SEGILOG concernant l'acquisition de logiciels et de prestation de services arrive à terme le 31 janvier prochain.

Le nouveau contrat établi pour une durée de trois, du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2023, d'un montant total de 7.950,00 €/HT soit 9.540 €/TTC, **soit 3.180,00 €/TTC/an.**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs au renouvellement et à mandater toutes les sommes dues.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE - réf : 2020-003

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ordinateur portable du bureau du Maire, ne fonctionne plus correctement (batterie qui ne tient plus la charge et carte wifi défectueuse) et qu'il conviendrait de le changer.

Par ailleurs, il conviendrait de mettre en place un nouveau système de sauvegardes des données informatiques sur un support plus adapté que celui actuellement en place et d'envisager une seconde sauvegarde extérieure au bâtiment de la Mairie.

Il présente le devis qu'il a reçu de la Société CONTY :

- ordinateur portable et système de sauvegarde pour deux postes (fixe et portable) : 2.045 €/HT **soit 2.454,00 €/TTC,**
- sauvegarde externe : 48 €/HT/an **soit 57,60 €/TTC/an.**

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, décide :

- l'acquisition d'un nouvel ordinateur portable et du système de sauvegarde interne,
- l'acquisition de l'abonnement mensuel pour la sauvegarde externe,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce faire,
- autorise Monsieur le Maire à mandater toutes les sommes dues.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNAL 2020 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT - réf : 2020-004

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant budgétisé en 2019 en dépenses d'investissement (hors chapitre 16 remboursement d'emprunts) s'élève à la somme **337.362 €**. Il est donc proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **84.340 €**.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- C/2151-40 / 1.200 €
- C/2183-91 : 2.500 €
- C/2188-11 : 1.400 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter cette proposition dans les conditions exposées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SALLE MULTI-ACTIVITES - CHOIX DES TITULAIRES DES DIVERSES MISSIONS - réf : 2020-005

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de la Salle Multi-Activités, le maître d'œuvre, LC DEVELOPPEMENT, a consulté plusieurs entreprises pour les missions de Contrôle Technique, Repérage Amiante avant travaux et SPS.

Il présente la note d'analyse des offres effectuées par le maître d'œuvre, jointe à cette délibération, et le choix des entreprises retenues par ce dernier.

Après étude et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises choisies par le maître d'œuvre à savoir :

- Contrôle Technique : SOCOTEC pour un montant de 1.990 €/HT **soit 2.388 €/TTC**,
- Mission repérage amiante : EX'IM pour un montant de 200 €/HT **soit 240 €/TTC**,
- Mission SPS : QUALICONSULT pour un montant de 1.290 €/HT **soit 1.548 €/TTC**, moins 10 % si retenu pour le projet de la Maison de Services.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

MAISON DE SERVICES - CHOIX DES TITULAIRES DES DIVERSES MISSIONS- réf : 2020-006

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'une Maison de Services, le maître d'œuvre, LC DEVELOPPEMENT, a consulté plusieurs entreprises pour les missions de Contrôle Technique, Repérage Amiante avant travaux et SPS.

Il présente la note d'analyse des offres effectuées par le maître d'œuvre, jointe à cette délibération, et le choix des entreprises retenues par ce dernier.

Après étude et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises choisies par le maître d'œuvre à savoir :

- Contrôle Technique : SOCOTEC pour un montant de 1.680 €/HT **soit 2.016 €/TTC**,
- Mission repérage amiante : EX'IM pour un montant de 200 €/HT **soit 240 €/TTC**,
- Mission SPS : QUALICONSULT pour un montant de 1.290 €/HT **soit 1.548 €/TTC**, moins 10 % si retenu pour le projet de la Réhabilitation de la Salle Multi-Activités.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Après présentation du projet de budget communal 2020 par le 1er Maire-Adjoint, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter cette proposition au Comptable Public le 10 février 2020.

Le vote du budget aura lieu le 18 février 2020 à 21h00

Séance levée à 22:00